



Déclaration préalable du SNUipp-FSU 21

CAPD du 10 février 2015

Madame la Directrice académique,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour installer la CAPD au lendemain d'élections professionnelles dont les résultats ont à nouveau conforté le SNUipp-FSU comme première organisation syndicale au niveau national, et également sur le plan départemental.

Nous ne reviendrons pas sur le mode de scrutin, dénoncé à plusieurs reprises, ne favorisant pas la participation du plus grand nombre.

Nous entamons ce mandat en espérant participer aux commissions paritaires dans un réel climat d'écoute et de réflexion. La CAPD n'est pas seulement une chambre d'enregistrement, mais aussi un véritable lieu d'échange paritaire. Le SNUipp-FSU y portera la voix de l'ensemble des collègues en ayant comme principal souci la transparence et l'équité. C'est bien sur ce mandat que nos collègues nous ont renouvelé leur confiance et que nous poursuivrons nos interventions.

Si des groupes de travail sont nécessaires pour préparer certains dossiers, ils ne peuvent se substituer à des échanges et des validations lors des CAPD.

Il est également indispensable que nous puissions disposer de documents de travail pour une plus grande efficacité dans ces moments d'échanges. De plus, un groupe de travail sur un sujet ne doit pas se limiter aux seules propositions de l'administration.

Nous découvrons, lors d'échanges avec nos collègues que des changements importants sont décidés et imposés dans notre département sans que les intéressé-es n'aient été informé-es, pas plus que les délégué-es du personnel. Ce fonctionnement, qui change des règles établies en cours d'année est absolument intolérable. Par exemple, nous apprenons que dorénavant aucune animation pédagogique n'est défrayée ou encore que les animateurs TICE ne percevront plus d'ISSR ! Quel mépris pour les collègues !

Que dire aussi du courrier reçu par certain-es psychologues scolaires leur demandant d'effectuer un examen psychologique hors circonscription dans un délai particulièrement contraint alors que nous vous interrogeons depuis le mois de juin sur le fonctionnement des nombreux postes restés vacants cette année ?

Nous aurions souhaité pouvoir être plus optimiste mais force est de constater que :

- notre travail de représentant du personnel n'est en rien facilité : calendrier des réunions institutionnelles transmis plus que tardivement, commissions ajoutées dans un temps contraint et rendant l'organisation du travail difficile, non transmission de documents préalablement aux groupes de travail...
- les conditions de travail de nos collègues ne s'améliorent pas : réforme des rythmes mal pensée, gel des salaires, effectifs toujours conséquents dans de nombreuses

classes, nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire décevante. La priorité au primaire peine à voir le jour.

Et ce ne sont pas les annonces faites en groupe de travail sur les règles du mouvement de vendredi dernier qui vont faciliter les mutations et rassurer les collègues. Il s'agit uniquement de faciliter la gestion pour l'administration en faisant fi des conséquences pour les personnels. Pourtant, les règles du mouvement ne sont pas une question de moyens et des changements seraient faciles à opérer.

Madame la Directrice académique, une remise à plat complète est nécessaire et urgente, avec un retour à un barème permettant une prise en compte des situations personnelles et un mouvement en deux phases avec saisie de vœux.